

**Campagne d'évaluation 2011-2014**  
**Unité de recherche : dossier unique**

**BILAN de l'activité de recherche  
et des résultats obtenus par l'unité**

(Partie I : Bilan scientifique)

## Informations générales

*Cette partie concerne la période écoulée depuis le 1er Janvier 2005 ou depuis la création de l'unité si celle-ci est intervenue après cette date.*

*Le rapport scientifique comprendra environ 10 pages pour le bilan général de l'unité et, si l'unité est structurée en équipes (ou axes ou thèmes), 5 pages maximum par équipe, hors liste de publications et annexes. Il ne dépassera pas 4Mo. Le cas échéant, le bilan des ERT (Equipes de Recherche Technologiques) internes labellisées par le contrat quadriennal sera inclus dans ce rapport.*

*Le rapport scientifique pourra être rédigé en anglais ; dans ce cas, un résumé sera rédigé en français. Au cas où des experts non francophones seraient sollicités, l'AERES pourra demander au porteur de projet de transmettre le rapport en anglais.*

## Bilan général de l'unité

Après une brève présentation de l'unité, le rapport rappellera les principaux objectifs du projet scientifique précédent et indiquera pour chacun d'eux les actions entreprises pour les atteindre et les résultats obtenus. Il présentera aussi les nouveautés marquantes dans la stratégie scientifique de l'unité.

Il comprendra un organigramme fonctionnel détaillé de l'unité.

L'unité intégrera dans son bilan les éléments pertinents concernant :

- l'enseignement et la formation par la recherche,
- la valorisation,
- la diffusion de l'information et de la culture scientifique et technique,
- la formation des personnels,
- l'hygiène et la sécurité,
- si nécessaire la mise en œuvre des règles d'éthique.

Le bilan comprendra une analyse succincte des crédits obtenus (et dont la liste figurera dans la partie « formulaire »). Il insistera sur la politique de l'unité vis-à-vis de ces financements.

Il indiquera les équipements utilisés (plates-formes, grands instruments, centres de calcul... ) et son rôle dans le développement de ces équipements.

Il décrira le cas échéant la démarche qualité entreprise et son état d'avancement.

## Bilan scientifique détaillé

Il détaillera les actions et les résultats marquants de l'année en terme de production scientifique et technique, de partenariats, de valorisation, de formations supérieures, de visibilité nationale et internationale. Les listes exhaustives seront données ci-après ou dans la partie « formulaire ».

Pour les unités dont la taille le justifie, ces éléments seront présentés selon la granularité choisie (équipes ou axes ou thèmes...) qui reflète leur organisation réelle.

## Liste des publications et productions

Cette liste utilisera la nomenclature ci-dessous, en classant publications et productions selon la même granularité que celle utilisée pour le bilan scientifique détaillé (équipe, axe ou thème). Les publications inter-équipes seront regroupées dans une rubrique spécifique.

Les autres listes (partenariats, actions de valorisation...) figureront dans la partie « formulaire » du bilan en adoptant la même organisation.

*Pour les membres recrutés au cours des quatre dernières années, les publications effectuées dans leur unité d'origine pourront être citées.*

*Préciser en soulignant leurs noms, les auteurs qui appartiennent (ou qui ont appartenu) à l'unité de recherche.*

### | Codification des publications et productions |

- ACL :** Articles dans des revues internationales ou nationales avec comité de lecture répertoriées par l'AERES ou dans les bases de données internationales (ISI Web of Knowledge, Pub Med...).
- ACLN :** Articles dans des revues avec comité de lecture non répertoriées dans des bases de données internationales.
- ASCL :** Articles dans des revues sans comité de lecture.
- INV :** Conférences données à l'invitation du Comité d'organisation dans un congrès national ou international.
- ACTI :** Communications avec actes dans un congrès international.
- ACTN :** Communications avec actes dans un congrès national.
- COM :** Communications orales sans actes dans un congrès international ou national.
- AFF :** Communications par affiche dans un congrès international ou national.
- OS :** Ouvrages scientifiques (ou chapitres de ces ouvrages).
- OV :** Ouvrages de vulgarisation (ou chapitres de ces ouvrages).
- DO :** Directions d'ouvrages ou de revues.
- AP :** Autres productions : bases de données, logiciels enregistrés, traductions, comptes rendus d'ouvrages, rapports de fouilles, guides techniques, catalogues d'exposition, rapports intermédiaires de grands projets internationaux, etc.

On pourra faire figurer dans des rubriques séparées de cette liste les autres éléments qui contribuent à la visibilité de l'unité aux plans national et international :

- prix et distinctions,
- organisations de colloques de portée nationale/internationale.

## Annexes : aide à la rédaction du bilan

### Annexe 1 : Enseignement et formation par la recherche, information et culture scientifique et technique

Préciser :

- L'importance de la formation par la recherche dans l'unité,
- Si des membres de l'unité sont responsables d'une formation (LMD),
- L'implication des chercheurs et des ingénieurs de l'unité dans l'enseignement.

### Annexe 2 : Action de formation permanente des personnels de l'unité

Bilan des formations suivies par les personnels de l'unité.

Bilan des formations dispensées par les personnels de l'unité.

### Annexe 3 : Hygiène et sécurité

Le cas échéant, les rubriques suivantes seront brièvement développées :

- Bilan des accidents et incidents survenus dans l'unité et mesures prises.
- Identification et analyse des risques spécifiques rencontrés dans l'unité.
- Dispositions mises en œuvre en fonction des risques. Priorités retenues.
- Fonctionnement des structures d'hygiène et de sécurité propres à l'unité (ACMO, comité spécial d'hygiène et de sécurité, personne compétente en radioprotection...).
- Dispositions mises en œuvre pour la formation des personnels et notamment des nouveaux entrants (y compris stagiaires, doctorants...).
- Problèmes de sécurité qui subsistent.

### Annexe 4 : Ethique

On précisera les caractéristiques des chartes propres à l'unité et on indiquera la liste de celles auxquelles est soumise l'unité par ailleurs.

Quand des règles spécifiques d'éthique sont appropriées, on développera brièvement les moyens mis en œuvre, en particulier pour respect de la réglementation en matière d'expérimentation animale ou d'éthique.